

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Marcoux

<https://www.cadre21.org/membres/dcf64860b4e09dc42feefbd7>

Date d'obtention : 2022-04-26 14:51:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, il est important de rencontrer l'élève ou la personne qui fait le signalement. Il est important de la rassurer et de la soutenir tout comme la jeune victime. Par la suite, on rencontre la victime et les autres personnes impliquées s'il y a lieu. Pour chaque personne il est important de remplir la grille d'évaluation de l'incident. Cela nous permet d'évaluer l'incident et également de vérifier l'information. Si il est clair qu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut en informer le service de police. Par la suite, on rencontre l'instigateur pour avoir sa version. Il est important de protéger nos sources. Par la suite, on informe notre policier éducateur. À travers le démarche, les cellulaires peuvent/doivent être confisqué(s) et mis dans l'enveloppe à cet effet. Les parents des jeunes impliqués doivent aussi être informés. Tout au long de la démarche et après, il faut voir comment soutenir la victime dans cette situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La démarche est simple, mais il reste toujours des zones grises qui parfois me font hésiter à intervenir d'une façon ou d'une autre. Quand, j'aurai la trousse, il sera aussi plus facile de m'approprier la démarche. Il serait aussi important que la direction se familiarise avec celle-ci. La différence entre acte malveillant et acte impulsif n'est pas si simple non plus. Un jeune qui demande pour une première fois des photos à plusieurs filles en même temps et qui partage à un ou des amis les photos reçues, il me semble que la répétition du geste suggère de la malveillance, mais on pourrait toujours penser aussi que c'est la première fois et qu'il ne savait pas. Pas toujours simple à établir dans la vie de tous les jours.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la rencontre des diverses personnes impliquées est délicate. C'est là le noeud de l'enquête et il n'est pas certain que les jeunes vont toujours vouloir collaborer et nous livrer l'information. Certains peuvent être inquiets ou avoir peur de représailles ce qui fait en sorte que l'information n'est pas toujours claire et complète. Il faut se faire rassurant et ne pas juger les jeunes pour qu'ils se livrent à nous. La saisie du cellulaire est touchée aussi. Je ne suis pas certaine d'être à l'aise dans ce rôle. Je préférerais que ce soit la direction qui s'en charge, mais si je n'ai pas le choix je vais le faire.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

